

# Mardis en chantier #2

## Mardi 26 mai 2020 : « LES CONTRATS » Synthèse des échanges

**Comment anticiper collectivement les différents scénarii possibles et sécuriser la relation compagnies/lieux à travers la contractualisation des spectacles jeune public ?** Quel cadre définir ensemble pour protéger toutes les parties : compagnies, structures, intermittents, collectivités, etc... ?

*Cette rencontre a rassemblé plus de 70 participants, réunis en plénière puis répartis en groupes de travail après un temps d'introduction, avec notamment une définition du contrat, donnée par Apolline Raffner, chargée d'information juridique à Artcena.*

*Cette synthèse est une retranscription des échanges et débats, parfois contradictoires, qui ont eu lieu lors des différents groupes de travail de ce Mardi en chantier.*

### 1. Le contexte

- On ne sait pas où l'on va, ce qui génère beaucoup d'inquiétude.
- Les relations avec les Villes sont très complexes (certaines n'ont toujours pas de maire). Il y a des incertitudes dues à des municipalités pas encore élues. Prudence extrême des élus.
- La clause du service fait a été levée mais on ne sait pas pour combien de temps.
- Frilosité des structures à contractualiser pour l'après, manque de moyens ou incertitudes budgétaires pour assurer les contrats.
- Il y a une nécessité, malgré les circonstances, de travailler sur les contrats et de prévoir des clauses pour imaginer l'automne et la suite.
- Cette période permet de réinterroger le rapport lieu/compagnie. Essayer de sortir du rapport de force (qui ne date pas de cette période et qui est lié à une problématique d'offre et de demande) pour réinventer ce rapport lieu/compagnie.

## 2. Pédagogie et transparence

*Il est important d'être dans une présomption de confiance et de professionnalisme.*

*Le dialogue est impératif : dialoguer pour comprendre le fonctionnement, l'économie et les enjeux de chacun (au-delà des projections qu'on peut avoir) et trouver des solutions qui prennent en compte le projet de l'autre.*

### > Définition et rôle du contrat :

- Le contrat est un outil commun pour poser les choses à plat (ce n'est pas qu'une contrainte).
- Dualité : le contrat comme outil qui contraint en fixant un cadre trop étiqué versus un outil qui prévoit la souplesse de la proposition, son adaptation.
- Contrat = rencontre de volontés
- Le contrat c'est la rencontre entre une offre et son acceptation (cela peut être au téléphone, à l'oral, par mail, ...). A partir de ce moment-là il y a contrat.
- Le contrat est le reflet des échanges et discussions.
- Il est important de signer un contrat écrit pour avoir une preuve mais aussi pour le caractère pédagogique.
- Cela permet également d'anticiper des événements.
- Il est possible de tout prévoir dans un contrat tant que cela est légal et équilibré entre les parties signataires.
- Il est primordial de remettre le contrat au centre de la relation artistes/organiseurs.
- Objectif du contrat dans le contexte actuel : maintien d'une présence artistique, tout en protégeant/rassurant les partenaires (rassurer sans trop verrouiller les choses)

### > Vocabulaire et langage :

- Il n'est pas nécessaire d'utiliser des termes juridiques compliqués dans un contrat.
- Utiliser un vocabulaire simple, précis, clair et concis.
- Vigilance à avoir sur les différences juridiques et économiques entre annulation, report et reprogrammation, et leur déclinaison contractuelle et conséquences.
- Clarifier le langage et inclure les définitions des différents termes dans le contrat :
- ANNULATION : c'est essentiel de nommer cet état de fait (en raison de l'application possible du chômage partiel pour les compagnies par exemple)
- REPORT : qu'est-ce que cela signifie concrètement ? Jusqu'à quelle date c'est encore un « report » et quelles conditions économiques cela recouvre ?
- REPROGRAMMATION : à partir de quelle date c'est une reprogrammation ? A nouveau un achat du spectacle ?
- CAS DE FORCE MAJEURE

### > Temporalité :

- Il y a 3 périodes dans la contractualisation :
  1. Le temps du dialogue et de l'engagement
  2. Le temps de la communication (papier, numérique, ...)
  3. Le temps plus juridique avec la signature du véritable contrat
- Dans le contexte actuel, il y a une nécessité de penser l'évolution du contrat
  1. Court terme : gérer la relation artistes/organiseurs pendant la crise

2. Moyen terme : pour la saison 20/21 afin de prévoir tous les cas de figures qui se dessinent
  3. Long terme : penser mieux ensemble et penser loin
- Il est important que les compagnies prévoient la rédaction du contrat et son envoi le plus tôt possible pour se protéger.
  - Est-ce que SEAF peut être force de proposition dans la rédaction et le calendrier des contrats (un mode de bonne conduite) ?

> Aspects financiers :

- Il faut jouer la carte de la transparence budgétaire réciproque (lieux/compagnies) et ouvrir un espace de dialogue et de confiance pour l'adaptation du contrat.
- Il peut être intéressant de bien expliquer les coûts de cession pour penser les clauses du contrat.

### 3. Les clauses du contrat

*Évoquer dans les contrats ce qui peut arriver, ce qui continue de nous lier (continuer de travailler au cas par cas) et ce qu'on peut imaginer.*

*Les syndicats travaillent à proposer des modèles de clauses. Il faudra s'en servir en adaptant au cas par cas.*

*Attention à ce que la sécurisation ne mène pas à circonscrire dans des choses trop précises. Il faut aussi se laisser de la souplesse.*

> Différents scénarii :

- L'objectif est de préserver la rencontre artistique même si la forme spectacle initiale ne peut pas être jouée.
- Il faut forcément adapter les contrats avec des hypothèses en fonction de la situation sanitaire à l'automne et en 2021.
- Prévoir tous les cas de figure et imaginer une solution pour chacune.
- Il ne faut pas se limiter à la simple clause d'annulation mais imaginer plusieurs scénarii dans le contrat, Proposer différentes alternatives :
  1. Réfléchir à une forme alternative si nécessité
  2. Report si pas de forme alternative possible
  3. Structures dégagées de leurs obligations si pas de report possible
- Il est important de préciser dans le contrat que la solution trouvée ne doit pas mettre en péril l'un des signataires.
- Penser à la clause du risque sanitaire si un artiste ou un proche de l'équipe artistique est malade, ce qui obligerait à une quatorzaine.
- Dans le cadre d'une tournée, il serait bien de penser collectivement avec les autres lieux qui devraient se mettre en lien pour exercer une solidarité.
- Il faudrait concevoir un arbre décisionnel avec les grands cas de figure : annulation par décret, pour maladie, décision du lieu, ...

> Sécurisation des emplois et questions financières:

- Afficher un positionnement fort partagé sur l'emploi en le notant dans le contrat : la question du maintien de l'emploi, de la protection de notre secteur culturel dans une grande vigilance quant à l'équité entre les compagnies, les structures et les collectivités.
- Dans les clauses des contrats, mettre en avant les 2 parties et considérer l'ensemble des salaires impliqués.
- Dans le cas d'annulation de représentations et de mise en place d'actions d'EAC, se pose le problème de la sécurisation des salaires, notamment des équipes administratives et techniques. Il serait intéressant que les compagnies créent des outils avec le détail des salaires pour envisager comment les prendre en charge.

> Évolutions possibles du contrat :

- Proposer un bon de commande avec des dates flottantes (dans le cadre d'une contractualisation avec les collectivités territoriales)
- Transformer le contrat de cession en une carte blanche pour une cie en présence
- Dans le cas de création, transformer le contrat de cession en contrat de coproduction

ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DU SPECTACLE JEUNE PUBLIC, **SCÈNES D'ENFANCE – ASSITEJ FRANCE** A POUR OBJET DE FÉDÉRER LES PROFESSIONNELS DES ARTS VIVANTS TRAVAILLANT EN FRANCE EN DIRECTION DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE, AINSI QUE TOUTE PERSONNE ŒUVRANT À LA RECONNAISSANCE DE CE SECTEUR. ELLE ENTEND ÊTRE UN ESPACE RESSOURCE RÉFÉRENT POUR SOUTENIR ET PROMOUVOIR LA VITALITÉ ARTISTIQUE ET L'EXIGENCE DE LA CRÉATION À DESTINATION DES PUBLICS JEUNES, LA DIVERSITÉ DES MODES DE PRODUCTION, DE DIFFUSION ET D'ACCOMPAGNEMENT DES PUBLICS, AFIN D'EN FAVORISER PARTOUT LE DÉVELOPPEMENT, DANS UNE PERSPECTIVE NATIONALE ET INTERNATIONALE.

SCÈNES D'ENFANCE - ASSITEJ FRANCE  
EST SOUTENUE  
PAR LE MINISTÈRE DE LA CULTURE



**SCÈNES  
D'ENFANCE**  
ASSITEJ - FRANCE

